

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
lundi 12 juin 2023 - 18 h 15

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h15, puis procède à l'appel des Membres

Date de convocation : 7 juin 2023											
Présents	Mmes BRUN, CANE, DAVILA, DURIER, GOSSELIN, LACOSTE, MAINGAULT, RIPOLL, J. SEVERAC, SIMÉON, MM. FEDOU, P. SÉVERAC										
Procurations	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Mme / M.</th> <th style="width: 50%;">a donné procuration à Mme / M.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme BOBO</td> <td>M. FEDOU</td> </tr> <tr> <td>Mme LEMIRE</td> <td>Mme J. SEVERAC</td> </tr> <tr> <td>Mme RAZAFIMBAHINY</td> <td>Mme CANE</td> </tr> <tr> <td>Mme VITET</td> <td>Mme SIMEON</td> </tr> </tbody> </table>	Mme / M.	a donné procuration à Mme / M.	Mme BOBO	M. FEDOU	Mme LEMIRE	Mme J. SEVERAC	Mme RAZAFIMBAHINY	Mme CANE	Mme VITET	Mme SIMEON
Mme / M.	a donné procuration à Mme / M.										
Mme BOBO	M. FEDOU										
Mme LEMIRE	Mme J. SEVERAC										
Mme RAZAFIMBAHINY	Mme CANE										
Mme VITET	Mme SIMEON										
Absente excusée	Mme DUBOIS										
Présidente	Mme SIMÉON										
Secrétaire	Mme GOSSELIN										
Personnel administratif	<ul style="list-style-type: none"> . Directrice Générale des Services . Directeur Général Adjoint des Services et Directeur des projets éducatifs et sociaux transversaux . Responsable Adjointe du CCAS 										
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS 3 - Décision du Conseil d'Administration du CCAS 4 - Adhésion au groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité 5 - Modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives - coupons activités « Fon'Sport Culture » 6 - Séjour séniors ANCV 2023 - approbation de la tarification 7 - Navette municipale intra-muros pour les séniors 8 - Mouvement de personnel 9 - Informations diverses 10 - Décisions de la Commission Permanente <i>(conformément à l'article 22 - chapitre 4 du Règlement Intérieur du CCAS, ce point sera débattu à huis-clos)</i> 										

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme la Présidente : c'est au tour de Corinne GOSSELIN. Si vous en êtes d'accord, Mme GOSSELIN sera donc secrétaire de séance.

Mme Mourareau : il faut voter ce point.

Mme la Présidente : Pardon. Mais j'ai dit « si vous en êtes d'accord » et personne n'ayant dit qu'il n'était pas d'accord, j'en ai conclu que c'était à l'unanimité.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme GOSSELIN. en qualité de secrétaire de séance			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration

➤ cf. **annexe 1** –procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 13.03.2023

Mme la Présidente : C'était celui du 13 mars. Avez-vous des remarques ?

M. Fedou : Pour moi aucune, mais apparemment Mme Bobo dit que : « à la dixième page, lors d'une prise de parole de M. Fedou, il manquerait un mot ». Moi j'ai lu, mais je n'ai rien remarqué.

Mme la Présidente : C'est juste pour nous obliger à le lire. Elle n'a pas précisé ?

*A la page 10 – 6^{ème} paragraphe, Mme la Présidente lit : « **M. FEDOU** : oui, parce que tout à l'heure dans le DOB, quand on dit que ce n'est pas assez visible, je pense que les ... , on va pas assez au-delà juste de l'information Mairie ou site internet, il faut aller... »*

Mme la Présidente : ça vous parle ça ?

M. Fedou : oui, ça me parle.

Mme la Présidente : On va le regarder et on le complètera. On va réécouter la bande. Avec cette correction à apporter, y a-t-il d'autres remarques ?

☞ après écoute de l'enregistrement (à 44' 10"), il est constaté que M. FEDOU ne termine pas sa phrase. Aucune modification n'est donc apportée au procès-verbal du CA CCAS du 13 mars 2023.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

3 – Décision du Conseil d'Administration du CCAS

Mme la Présidente : Vous savez que vous m'avez autorisée et que j'ai une délégation de pouvoir et de signature par rapport à des montants possibles de dépenses. En l'occurrence, j'ai utilisé le droit qui m'est donné, que vous m'avez donc accordé, pour désigner un Maître d'œuvre pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du CCAS. Le Maître d'œuvre en question est donc la SARL MPS Ingénierie pour un montant de 4 000 € HT, soit 4 800 € TTC.

Autant il est simple de mettre des panneaux chez soi. On n'a pas besoin de Maître d'œuvre. Autant c'est le cas à la Mairie et au CCAS également. Un appel d'offres va être lancé pour désigner l'entreprise qui va venir poser les panneaux. Ça va être le plus long. Le chantier, derrière, va être relativement vite fait avec les raccordements. Et on espère que la réception pourra se faire au 24 novembre, ce qui ne serait pas mal puisque c'est juste la saison d'hiver. Et comme on est sur du chauffage électrique, ce serait parfait.

Cela était juste une information, à moins que vous ayez une question à poser à ce sujet.

4 – Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité (acte n° 2023-17)

➤ cf. **annexe 2** – Convention de groupement de commandes

Mme la Présidente : On avait signé pour un groupement de commandes au Muretain Agglo, que ce soit pour la commune ou pour le CCAS. Donc, ce que nous vous proposons, c'est d'adhérer de nouveau au groupement de commandes en question puisqu'ils sont bien mieux armés que nous, notamment sur le fait de pouvoir solliciter des gens compétents en terme de connaissance des marchés concernant l'électricité. Et Dieu sait qu'aujourd'hui, c'est quelque chose de compliqué. On a donc tout à fait intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, d'une part pour chercher le bon fournisseur mais, d'autre part, parce que bien entendu plus on est nombreux à commander, plus on peut tirer les prix vers le bas.

Ce ne serait donc que renouveler quelque chose qui existe déjà. C'est ce que l'on a fait pour la mairie et que l'on a voté lors du dernier Conseil Municipal. Est-ce que vous avez des questions à poser ?

M. Fedou : en fait là, on voit bien que ce tableau a été mis à jour par rapport à celui du Conseil Municipal la dernière fois, pas tout à fait mais en grande partie.

M. Séverac : il a été mis à jour en ce qui concerne Fonsorbes, pour la Présidence du CCAS.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation de la constitution d'un groupement de commandes, et acceptation des termes de la convention constitutive			
VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

**5 - Modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives –
Coupons Activités « Fon'Sport Culture » (acte n° 2023-18)**

Mme Lacoste : Nous avons déjà évoqué l'année dernière le fait de caler les aides des coupons « Fon'Sport Culture » sur les tranches de la CAF que nous connaissons et que nous appliquons pour le service jeunesse en particulier, plutôt que de garder les tranches qui étaient appliquées jusqu'à présent et qui venaient du Muretain Agglo, et qui concernaient les aides cantine. Nous nous sommes donc vus en Commission Permanente le 31 mai. Je vous ai proposé, et vous avez accepté, la modification des tranches : Actuellement,

- la tranche 1 va de 0 à 199 €, avec une prise en charge de 80 %
- la tranche 2 de 200 € à 399 €, avec une prise en charge de 50 %
- et la tranche 3 de 400 à 599 €, avec une prise en charge de 25 %

Et donc nous avons décidé de modifier les tranches, mais pas les montants de participation. Donc,

- la tranche 1 sera dorénavant de 0 à 400 €, avec une prise en charge de 80 %
- la tranche 2 de 401 à 600 €, avec une prise en charge de 50 %
- la tranche 3 de 601 à 800 €, avec une prise en charge de 25 %

Au moment de la commission, on avait vu que les aides qui étaient octroyées cette année, avec les nouvelles tranches, auraient fait un surplus pour le CCAS de 372 €. On crée donc une nouvelle tranche, donc la tranche 3 qui n'existait pas, avec une aide de 25 % que nous prendrons bien sûr sur la ligne « aides ». On ne sait pas effectivement pour l'instant ce que ça peut donner, mais on a trouvé pertinent d'aider cette tranche-là aussi. Et puis surtout qu'il y ait un peu plus de cohérence sur les tranches puisque, quand on aide le service jeunesse sur les mini-séjours ou les séjours ski, les aides de la CAF correspondent aux nouvelles tranches que nous appliquerons.

Y a-t-il des remarques ?

M. Fedou : Mme Bobo fait juste remarquer que si cette modification avait été appliquée cette année, il n'y aurait eu qu'un surcoût de 300 €, et qu'elle est satisfaite d'avoir été entendue car elle revendiquait cela depuis un petit moment, et une harmonisation des coûts du Muretain Agglo sur la CAF. Elle demande comment se fera la communication cette année sur ce principe.

Mme Lacoste : Effectivement, je n'ai pas précisé. Il y aura déjà une communication sur Le Fonsorbais à paraître prochainement. On a réussi à placer une petite information sur celui de juin. Il y aura des flyers dans les cartables comme chaque année. Et puis les associations seront bien sûr informées. On fera certainement une communication sur Le Fonsorbais de septembre puisque les gens seront peut-être plus à même d'être un peu plus attentifs à ce qui se passe dans les associations en septembre. Sur les panneaux lumineux aussi. En fait, la communication qu'il y a d'habitude. On se rend compte que, malgré tout, le bouche à oreille doit aussi fonctionner, puisqu'on a chaque année un peu plus de personnes qui viennent bénéficier de cette aide-là.

Sachant que depuis l'année dernière, il y a aussi les coupons pour les séniors de plus de 65 ans qui sont non imposables. Et donc nous prenons en charge pour eux 80 % de l'adhésion à une association.

M. Fedou : Mais il est vrai que d'étendre à une tranche supplémentaire de 600 à 800 € va peut-être permettre d'élargir un peu plus les familles et voir, au point de vue association, comment communiquer vers elles. C'est surtout ça. Peut-être avec des affiches en les mettant en permanence dans leurs locaux. Le courrier, c'est bien, mais peut-être avoir un autre moyen de communication.

Mme Lacoste : Pourquoi pas. Il y a une réunion avec toutes les associations en septembre, au moment de la signature des conventions. Ça leur est dit de nouveau à ce moment-là.

Mme la Présidente : Après, il faut que ce soit elles qui interpellent les parents concernés, en l'occurrence, pour dire « vous avez peut-être cette possibilité-là ». Ce qu'il y a de mieux, c'est que les parents ou les séniors aient l'information en amont, et qu'ils puissent le faire valoir auprès de l'association, car il n'est pas dit que les bénévoles de l'association y pensent forcément. On essaiera de faire au mieux en terme de communication.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation de la modification du règlement intérieur du CCAS et des aides facultatives - conditions d'attribution des coupons activités « Fon'Sport Culture »			
VOTE	Pour	16	
	Contre		
	Abstention		

6 - Séjour séniors ANCV 2023 – approbation de la tarification (acte n° 2023-19)

Mme Lacoste : Vous aurez remarqué - ou pas - qu'il y a une petite coquille dans le tableau. Il s'agit d'un copier-coller de l'année dernière et Mimizan a été laissé dans la prestation, mais c'est bien à Salles-la-Source que vont nos aînés cette année du 23 au 30 septembre. Il y a une convention et cela se passe toujours de la même manière à ce niveau-là. Mme Gosselin les accompagne. Je vous rappelle que l'on sert d'intermédiaire entre nos aînés et les locations ANCV. On propose un transport pour les personnes qui souhaitent prendre le bus en partant d'ici, sachant qu'elles peuvent aussi y aller sur une autre période par leurs propres moyens, aller à Salles-la-Source ou revenir à Mimizan. C'est quelque chose qui est ouvert à tous les aînés et qui peuvent s'y rendre sans notre aide et sans notre concours.

Cette année, on s'est vus en commission « finances » pour voir les tarifs qui seraient appliqués à partir de cette année. Les frais de transport passent donc pour les personnes imposables à 40 €, pour les non imposables à 10 €, et pour les personnes extérieures à la commune à 70 €. Nous avons débattu là-dessus et il y a quand même une grosse augmentation du prix de l'essence, même si on souhaite garder un forfait et ne pas le faire évoluer tous les ans. Même si ça a été évoqué en commission, mais que ce n'est pas forcément pertinent, on préfère rester sur un forfait, et dans tous les cas ça reste inférieur au coût que le voyageur nous fait payer. Il y a donc un reste à charge pour le CCAS.

Mme la Présidente : Donc, le bus amène et revient sur la même journée, puis repart. Cela fait 2 allers-retours.

M. Fedou : On en a longuement discuté en commission « finances ». Je pense qu'on a trouvé quand même un terrain d'entente puisqu'au départ, c'était un peu plus élevé. On a trouvé un juste milieu. Pour notre part, on votera bien sûr « pour ».

En ce qui concerne le groupe de Mme Bobo (« l'Humain d'abord »), elle votera « contre ». Je vais vous expliquer pourquoi. Je ne suis que son porte-parole. Donc, si on fait le calcul de 25 à 40 €, il y a 60 % d'augmentation pour les fonsorbaïms imposables, de 0 à 10 € : 100 % pour les fonsorbaïms non imposables, de 50 à 70 € : 40 % pour les extérieurs. Au regard de cette analyse, l'augmentation est plus élevée pour les fonsorbaïms que pour les extérieurs. De plus, Mme Lacoste annonce une augmentation de 53,10 % pour les frais de transport, et en regardant les nouveaux tarifs, les fonsorbaïms sont bien au-dessus de ceux-ci. Pas de devis pour le comparatif.

L'explication « accès mobilité réduite » n'est pas justifié. Y a-t-il des inscriptions, et comment avez-vous communiqué pour avoir de nouveaux participants ? Suite à cette analyse, est-il possible de reporter ce point pour le prochain Conseil d'Administration ? Nous constatons une augmentation générale de toutes les manifestations du CCAS et le Portage des Repas, le cinéma et les spectacles, alors que l'enquête IFOP dénonce que les personnes des classes moyennes se retrouvent avec 100 €, voire moins, le 10 du mois.

Mme Lacoste : le point ne pourra pas être reporté puisqu'on a fait la commission « finances » à ce moment-là car, la semaine après, il y avait la rencontre avec les futurs participants à la présentation du voyage où les tarifs ont été annoncés, et où aucune des personnes présentes n'a fait de remarque sur l'augmentation des tarifs. En plus, on aurait pu avoir un tôle ou une réaction particulière, mais ça n'a pas été le cas. C'est bien que les gens acceptent cette augmentation. J'entends les augmentations multiples sachant que les repas à domicile ont été augmentés au 1^{er} janvier 2023, et que l'année dernière le CCAS a pris en charge l'augmentation imposée par le prestataire. Pour ce qui est de ce que nous venons de voir ensemble pour la participation et la nouvelle tranche, que nous prendrons en charge à hauteur de 25 %, ça va dans le bon sens me semble-t-il. On ne peut pas parler que des augmentations, et non pas des aides supplémentaires que nous octroyons.

Mme la Présidente : Nous aurions été étonnés que Mme Bobo ne se manifeste pas sur les augmentations, si minimes soient-elles, sur le CCAS ou la Mairie. Effectivement, c'est un leitmotiv. On a des contraintes budgétaires que, manifestement, elle a tendance à oublier. On fait au mieux pour assurer les manifestations, les propositions d'animations, etc ..., au plus grand nombre avec un abord social indéniable, quoiqu'en pense Mme Bobo.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation de la tarification du séjour seniors ANCV 2023			
VOTE	Pour	15	<i>M. FEDOU se prononce pour Mme BOBO</i>
	Contre	1	
	Abstention	/	

7 - Navette municipale intra-muros pour les seniors

➤ cf. annexe 3 - règlement intérieur de la navette

Mme Lacoste : il s'agit d'un sujet abordé plusieurs fois en Commission Permanente. On a fait évoluer le règlement intérieur pour arriver à la dernière version que nous vous soumettons aujourd'hui sachant que, par rapport à la dernière fois où l'on s'est vus, on a rajouté le point signifiant que les administrés devraient signer le règlement intérieur. On verra de quelle manière, s'ils ne peuvent pas se déplacer. Il faut que nous soyons sûrs qu'ils en prennent connaissance avant de monter dans la navette et de faire leur première réservation. Nous partons pour une mise en place au 1^{er} septembre. Cela nous laisse encore le temps de rencontrer le chauffeur que nous pensons mettre, et voir avec lui les différents arrêts. Nous avons discuté et on veut l'impliquer. Il faut discuter aussi avec la Police Municipale des différents arrêts que nous avons évoqués ensemble et voir de quelle manière effectivement ils peuvent être visualisés et pris en compte. Ensuite, on sera peut-être tenus de revenir sur le nombre de 1/2 journées prévues. On parlait sur 6 1/2 journées, dont le mardi et le jeudi sur des journées pleines, lundi après-midi, mercredi matin. Il faudra voir avec lui ses disponibilités et celles du service. C'est notre souhait en tout cas d'aller vers ce nombre de 1/2 journées pour satisfaire le plus grand nombre, mais nous verrons ce que nous pouvons mettre en œuvre sachant que, dans tous les cas, vous serez tenus informés s'il devait y avoir des changements éventuels.

Mme la Présidente : Ce que je voulais effectivement vous proposer, c'est de commencer par 2 1/2 journées. J'ai bien compris que les 2 1/2 journées les plus importantes sont celles de l'ouverture de l'Épicerie Sociale et des Restos du Cœur, de voir ce que ça donne et, en fonction des besoins, décider d'une augmentation mais ne pas partir sur 6 1/2 journées fixes. Aujourd'hui, le chauffeur intervient également sur les services techniques avec des missions au service patrimoine. Cela voudrait dire que si l'on décide de 6 1/2 journées, c'est autant de temps qu'il ne passera pas aux services techniques et cela veut dire qu'il faut le remplacer.

Donc, commençons par 2 ½ journées et on avisera, encore une fois, en fonction des besoins. Mais on sera à l'écoute des besoins des seniors. S'il est nécessaire de l'augmenter, ce sera peut-être de façon progressive, mais on essaiera de répondre au mieux des besoins de ceux qui nous solliciteront.

M. Fedou : Juste parce que j'avais travaillé avec vous sur le règlement intérieur : en article 5, j'aurais aimé qu'on puisse rajouter une petite phrase « assistance à faible mobilité ou à déficience visuelle » par exemple, sur le rôle du chauffeur. Parce que quand même, il aura une vocation un petit peu sociale. S'il faut qu'il aide une personne à monter ou à descendre du véhicule, il faut que ce soit notifié je pense.

Mme la Présidente : On est d'accord.

M. Fedou : Si la personne demande aide au chauffeur, ou à la chauffeuse si s'en est une plus tard, il faut que ce soit notifié dans le règlement intérieur.

Mme la Présidente : Si c'est un bras compatissant pour pouvoir monter dans le véhicule, il me semble que c'est nécessaire.

M. Fedou : On sait que les personnes à forte mobilité réduite ne pourront pas monter, mais si c'est une personne dite « âgée » ce sera difficile pour elle de monter.

Mme Lacoste : Tout à l'heure, vous parliez de déficience visuelle. C'est pour ça que je dis qu'il faut parler d'une personne qui aurait des difficultés à monter dans le bus.

M. Fedou : Quelque chose de plus généraliste, mais les inclure dans ce rôle du chauffeur.

Mme la Présidente : « En cas de besoin, et dans la mesure où le déficit correspond (en gros), à ce qu'il est possible de faire avec ce véhicule-là, le chauffeur pourra apporter une aide ponctuelle ».

Mme Lacoste : On le reverra et on vous le soumettra de nouveau.

Mme la Présidente : De toute façon, le règlement va être soumis au Conseil Municipal puisque c'est un véhicule mairie, avec un chauffeur mairie, qui sera mis à disposition du CCAS.

Mme Lacoste : Je complète juste car je ne sais plus si on en avait parlé avec vous, de la même manière que pour le portage des repas quand on a changé de prestataire, on fera en fin d'année un questionnaire aux utilisateurs pour voir comment ils jugent la navette, pour voir les besoins qu'ils peuvent avoir en plus ou en moins, et voir leurs envies ou les nécessités qu'il pourrait y avoir, et y répondre. Nous ferions un premier questionnaire en fin d'année civile.

Nous avons évoqué le 1^{er} septembre, mais comme c'est juste après les vacances, on s'est dit qu'on se laisserait 15 jours pour communiquer quand même et pour justement aller à la rencontre des gens. On la mettra en place le lundi 18 septembre.

Mme Davila : je vois que pour les horaires de la navette, il y a pas mal de ½ journées. Donc ça sera annulé dans l'article.

Mme la Présidente : Là, on va commencer par 2 ½ journées, le lundi après-midi et le mercredi matin. On va commencer comme ça et on avisera en fonction des besoins et des demandes. Parce que s'il le faut, très rapidement, on va avoir des retours de gens qui diront « moi, ça m'intéresserait ». La difficulté c'est que, en fait, si on la décide une journée par semaine, comme ça, d'emblée, on va se retrouver avec un chauffeur qui, peut-être, transportera une personne sur une ½ journée, et peut-être même pas. Donc, attendons de voir et à ce moment-là, on élargira.

Mme Davila : dans la ½ journée, il n'est pas obligé de ne faire que les Restos du Cœur. Il peut faire aussi Intermarché ou Lidl ?

Mme la Présidente : Oui. On a choisi cette journée-là parce qu'il peut notamment y avoir cette possibilité de demande.

Mme Lacoste : les arrêts resteront les mêmes. Dans un premier temps, on s'est dit que l'essentiel c'était les Restos du Cœur et l'Épicerie Sociale.

Mme la Présidente : J'ai reçu dernièrement le responsable des Restos du Cœur. Il n'a pas l'air de souligner le fait qu'il y ait des difficultés de déplacement. Pour l'Épicerie Sociale, Corinne (*Gosselin*), ils en parlent de difficulté d'accès ? Je n'en ai pas entendu parler ...

Mme Gosselin : Honnêtement non, mais je pense que l'on peut tester avec la navette pour voir parce qu'il y a beaucoup beaucoup de voitures. Il y a un problème de stationnement aussi qui se pose quand il y a tout le monde. Tous les gens qui se lèvent très tôt pour y aller. Là, j'espère que cela va un petit peu réguler.

Mme Lacoste : le fait qu'il y ait une navette provoquera aussi des inscriptions parce que peut-être certaines personnes n'y vont pas car elles n'en ont pas les moyens. On verra. On commence et on verra ce que ça donne.

8 - Mouvement de personnel

M. Séverac : Il s'agit des mouvements de personnel que nous avons actés la dernière fois dans le vote du budget. Pour information, d'ailleurs, nous avons annoncé aujourd'hui qu'il y aurait des augmentations du point d'indice dès le 1^{er} juillet, et sans doute d'autres au 1^{er} janvier 2024, ainsi que des rajouts de points d'indice pour certaines catégories. Donc il va falloir que l'on voit tout ça. Mais ça veut aussi dire que cela va impacter le budget du CCAS comme celui de la commune. Alors là, c'est une augmentation que peut-être Mme Bobo soutiendra. Mais en même temps, c'est dans la manière de le financer que l'on risque de ne pas avoir son soutien.

Il s'agit donc de 3 postes :

. au 1^{er} juin 2023, l'agente est déjà en place. Il s'agit de l'intégration d'une nouvelle secrétaire en charge du secrétariat du CCAS et du service logement. Mme IB était aux services techniques et a donc, maintenant, pris son poste au CCAS.

. l'agente qui était chargée du secrétariat de la Commission Permanente et du service logement est affectée à temps complet à l'accueil de l'Hôtel de Ville. On vous avait expliqué qu'elle était en partie détachée auprès du CCAS et revient sur le contingent mairie, et que cela est déduit des charges du CCAS.

. départ prévisionnel de l'agente chargée du service logements au 21 août 2023 à sa demande, et qui lui a été accordé.

Mme la Présidente : Tout était, me semble-t-il, d'ores et déjà annoncé.

M. Fedou : Mme Bobo réitère l'embauche d'une personne supplémentaire au niveau économique et social.

M. Séverac : Elle ne vous dit pas avec quels moyens ?

M. Fedou : Pas pour le moment.

M. Séverac : C'est ça qui serait intéressant.

Mme la Présidente : Oui

9 - Informations diverses

Manifestations des aînés

Mme la Présidente : La traditionnelle « Journée Détente » sera remplacée par un « Goûter-dansant ». Cela est prévu pour le 18 octobre 2023.

Restos du Coeur

Mme la Présidente : J'ai croisé les responsables des Restos du Cœur. Corinne (*Gosselin*) n'était pas là, mais elle connaissait déjà la nouvelle Présidente qui était auparavant bénévole. La nouvelle Présidente connaissait déjà le fonctionnement mais aussi, de par les fonctions professionnelles qui étaient les siennes, est en capacité de gérer notre section locale. Il y a beaucoup d'exigences de la part des Restos du Cœur sur les comptes que doivent rendre les gestionnaires de chacun des sites, et c'est vrai que ça laisse très perplexe. On se demande jusqu'à quand ils vont trouver des bénévoles parce que la barre est vraiment très très haute.

Manifestations des aînés

Mme la Présidente : Ce samedi il y avait la collecte de la Croix Rouge. J'ai croisé les bénévoles devant Intermarché, et notamment la nouvelle responsable de la section fonsorboise. On a échangé, que ce soit avec les Restos du Cœur ou avec la Croix Rouge, sur les contraintes qui sont aujourd'hui les leurs, et notamment le fait qu'il y a une augmentation très significative du nombre de bénéficiaires avec, par contre, une baisse des dons et donc des difficultés à pouvoir proposer à chacun des bénéficiaires des colis qualitatifs.

J'ai donc évoqué avec elles le fait que nous pourrions peut-être envisager, soit ce mois de juin, soit en septembre, ce que nous avons fait précédemment, à savoir leur donner des bons d'achat. De suite, elles ont toutes été enthousiastes sur cette proposition dans le sens où ça leur permet notamment d'acheter du frais.

Là, ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil d'Administration, mais ce que je vous propose c'est de le mettre à l'ordre du jour du Conseil de septembre. Cela nous permettra de faire également le point par rapport aux dépenses que nous avons faites sur la fameuse ligne « aides ». Mais si nous le pouvons en septembre, quitte éventuellement à le reconduire en décembre, nous attribuerons à chacune des 3 associations caritatives, comme nous l'avons fait précédemment, des bons d'achat de 500 €. On en rediscutera. Mais manifestement, toutes les catégories augmentent. Plus de séniors, plus de familles, plus de familles monoparentales, plus de jeunes. Ils sont tous confrontés aux mêmes difficultés et on peut comprendre. Je suppose que c'est le même ressenti pour vous, au Secours Catholique.

Mme Durier : Tout à fait. Toute l'année, on a maintenant beaucoup de monde, alors qu'avant on avait des périodes calmes. Ce n'est plus possible. On a les mêmes dons et il faut les partager avec plus de monde.

Mme la Présidente : Je me tourne vers Christine (*Lacoste*), c'était samedi et je ne l'ai pas vue depuis, pour savoir si on pouvait d'ores et déjà donner 250 € chacune, compte-tenu de ce que l'on a dépensé sur la ligne « aides ». Il me semble qu'on a la marge. Ce n'était pas prévu, mais est-ce que vous accepteriez qu'on le mette à l'ordre du jour ?

Mme Durier : Ce qu'il y a, c'est qu'on a moins de demandes d'aides financières par les Commissions Permanentes. C'est inexplicable car nous, on a des familles qui sont en grande difficulté. Il y a un gros souci pour joindre les assistantes sociales parce qu'elles sont en arrêt maladie. Il n'y a personne qui les remplace. C'est très très compliqué. Les familles sont en grande difficulté. Ce qui explique peut-être cette diminution de demandes d'aides financières.

Mme la Présidente : On le constate depuis un moment. Ce n'est pas récent. Les assistantes sociales du Conseil Départemental sont, d'une certaine manière, aux abonnés absents.

M. Fedou : Elles ne sont pas aux abonnés absents.

Mme la Présidente : Elles ne sont pas là. Il n'y en a pas.

M. Fedou : C'est la Maison des Solidarités de Frouzins qui a un souci. Ce n'est pas pareil. C'est la MDS de Frouzins qui pose un énorme souci.

Mme la Présidente : D'accord. Alors je ne sais pas où en est la réflexion du Président Vincini. Ce qui était évoqué c'était de faire éclater la MDS de Frouzins compte-tenu du fait qu'elle gère une population de 120 000 habitants. Donc on va attendre de voir ce qui va être proposé par le Président Vincini, ou le service « en charge de ... ». On va voir ce que va devenir la MDS.

Donc, est-ce que vous êtes d'accord pour attribuer 300 €, on va commencer comme ça dans la mesure où il faut avoir la certitude que ça passe au niveau budgétaire. Attendons la rentrée de septembre, à moins que l'on donne 500 €. On peut le faire Mme la Présidente (*de la Commission Permanente*) ? Quand on voit ce que nous a envoyé le secrétariat du CCAS sur ce qui a été dépensé au 31 mai 2023, on est sur 2 734 €. Ça c'est la Commission Permanente. Et les annexes 1 400 €. Donc ça veut dire 4 100 €. Je pense qu'on peut se permettre de leur donner 500 € à chacune, alors. Est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on rajoute ça à l'ordre du jour pour 500 € à chacune des trois associations. Ça vous convient ?

VOTE	Pour	16	
	Contre	/	
	Abstention	/	

Manifestations des aînés

Mme Lacoste : Je voudrais revenir, si vous le permettez, sur la manifestation des aînés. Effectivement, cette année sera un goûter-dansant le mercredi 18 octobre l'après-midi, et revenir sur le fait que nous nous sommes vus en Commission Permanente pour évoquer les tarifs de cette ½ journée, de la Journée Détente et du Repas. Sachant que le repas a déjà eu lieu, ce n'était pas d'actualité. La Journée Détente ne se faisant pas, il nous restait les tarifs pour le goûter-dansant à voir ensemble. Nous nous sommes arrêtés sur des tarifs, nous en avons rediscuté entre nous et avec les membres de la commission qui n'étaient pas présents ce jour-là. Et finalement, on a mis le dossier de côté et on ne vous le présente pas aujourd'hui. On laissera les tarifs pour l'instant tels qu'ils étaient.

La séance prend fin à 18 h 55.

La Secrétaire de séance,


Mme GOSSELIN Corinne



Madame la Maire,
Présidente du CCAS


SIMÉON Françoise